



Exemples et suggestions d'engagements

Mouvement du Grand cercle économique des
Peuples autochtones et du Québec (GCÉPAQ)

Document à l'intention des entreprises et du milieu
municipal québécois

ENGAGEMENT – PARTENARIAT – RÉCONCILIATION

Un mouvement vers une plus grande inclusion des Peuples autochtones dans l'économie du Québec

Plusieurs entreprises et municipalités du Québec souhaitent s'investir dans le mouvement de réconciliation avec les Peuples autochtones et contribuer à renforcer les relations économiques. Toutefois, plusieurs d'entre elles se demandent comment s'y prendre. Comment bien faire les choses et surtout par où commencer?

En 2021, les Peuples autochtones se sont dotés d'une vision d'avenir en matière de développement économique. Une vision dans laquelle leurs forces, conjuguées à celles de la communauté d'affaires et de la société civile du Québec, permettraient à toutes leurs ambitions de se concrétiser. Une vision, qui lorsqu'elle se réalisera, changera non seulement la situation économique des Peuples autochtones, mais aussi, celle du Québec.

Inspirée de cette vision d'avenir, ce document renferme des suggestions d'engagements ayant le potentiel de générer des retombées mesurables, tangibles et significatives pour une meilleure inclusion des peuples autochtones à l'économie québécoise, notamment dans les domaines du logement, du tourisme, d'emploi et de formation, d'entrepreneuriat et de réconciliation.

L'établissement de relations et de partenariats constructifs et mutuellement profitables avec les collectivités autochtones contribuera à la croissance économique de celles-ci, améliorera la santé et le bien-être communautaires et assurera la durabilité de l'environnement, au profit des Autochtones et de l'ensemble des Canadiens.

Extrait du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, p.333

ENGAGEMENT – PARTENARIAT – RÉCONCILIATION

Un mouvement vers une plus grande inclusion des Peuples autochtones dans l'économie du Québec

1.LE LOGEMENT

SITUATION ACTUELLE	Les problèmes d'habitation sont criants dans plusieurs communautés autochtones. Ils sont en partie causés par les contraintes financières de la Loi sur les Indiens et aggravés par la croissance démographique. Le nombre d'unités de logement est insuffisant pour combler tous les besoins et un grand nombre nécessite d'importants travaux de réfection. D'importantes problématiques sociales et de santé en découlent, tels que le surpeuplement et l'itinérance. Faute de logement, de nombreux membres de nos peuples sont contraints de quitter nos communautés pour aller vivre en ville. L'écart s'agrandit entre les communautés des Peuples autochtones et le reste du Québec. En moyenne, 200 à 250 unités y sont construites par année alors que le besoin est de 10 435 sur 5 ans.
VISION D'AVENIR	Le chantier de rattrapage prend son envol et l'activité de construction dans nos communautés est substantiellement augmentée. Les peuples autochtones sont des acteurs importants de cet essor avec l'appui de partenaires engagés. Nos membres ont accès à des logements sûrs, adéquats et sains, en quantité suffisante et répondant à leurs besoins. Ils ont accès à la propriété individuelle sans obstacle. Les fournisseurs autochtones du domaine de la construction et des domaines connexes évoluent dans un environnement viable avec des perspectives qui vont au-delà du court terme; des opportunités s'offrent à eux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos communautés.
EXEMPLES D'ENGAGEMENTS	• Instaurer des mesures pour faciliter l'accès au financement et à la propriété individuelle; • Offrir des prêts aux individus ou communautés autochtones moyennant un coût d'emprunt, des délais, des critères d'approbations et des conditions similaires à ceux hors communauté. • Appuyer financièrement (ou de toute autre façon) la construction de logements adaptés aux besoins et aux réalités de la population autochtone dans les communautés ou en milieu urbain; • Soutenir la rénovation, la réparation et la décontamination de logements; • Établir des ententes avec une communauté autochtone avoisinante pour permettre le partage de services et d'infrastructures tels que le réseau d'aqueduc, la collecte des déchets, l'éclairage des rues, etc. • Créer des partenariats pour soutenir l'hébergement des personnes en situation d'itinérance ou à faible revenu; • Soutenir des projets de logements sociaux abordables et culturellement adaptés destinés à certains groupes autochtones ciblés (logement de transition, foyers pour femmes et familles, hébergement pour étudiants, etc.); • Appuyer et simplifier le processus de construction de logements sociaux pour les autochtones en milieu urbain.

ENGAGEMENT – PARTENARIAT – RÉCONCILIATION

Un mouvement vers une plus grande inclusion des Peuples autochtones dans l'économie du Québec

2. L'EMPLOI ET LA FORMATION

SITUATION ACTUELLE	Présentement, le taux de chômage chez les Premières Nations est trois fois plus élevé que celui du Québec. Le taux d'emploi dans les communautés s'élève à 41,8 % comparativement à 59,9 % au Québec. Plus de la moitié de nos membres en âge de travailler ne possède pas de diplômes d'études secondaires, ce qui a un impact direct sur leur capacité à décrocher un emploi. La discrimination et le racisme systémiques constituent d'importants obstacles à l'employabilité urbaine de la main-d'œuvre autochtone.
VISION D'AVENIR	Notre population, dont la moyenne d'âge est inférieure à celle du Québec, partie intégrante de la solution pour pallier la pénurie de main-d'œuvre auquel le Québec est présentement confronté. Le taux de chômage dans nos communautés a diminué considérablement grâce à la création de nouveaux emplois. Les jeunes sont soutenus dans la poursuite de leurs études et taux de diplomation est à la hausse. Nos membres et nos entreprises participent à la réalisation des grands projets de développement économique du Québec. Ils occupent des emplois de qualité dans diverses sphères d'activités. Les entreprises du Québec sont sensibilisées à nos réalités et nos membres sont intégrés efficacement aux équipes de travail. La communauté d'affaires s'appuie sur les connaissances de nos organisations afin d'assurer une bonne intégration de nos membres en emploi.
EXEMPLES D'ENGAGEMENTS	• Accroître la représentativité et favoriser l'accès équitable pour les peuples autochtones à des emplois, à des postes de direction et à des possibilités de perfectionnement professionnel; • Créer des postes ou offrir des stages destinés spécifiquement aux autochtones; • Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des membres des Peuples autochtones, notamment les jeunes et les femmes; • Soutenir l'avancement et la mobilité des employés autochtones dans tous les secteurs et niveaux d'emploi; • Développer ou soutenir la création de formations adaptées aux réalités linguistiques, culturelles, sociales et individuelles favorables à la poursuite des études; • Offrir des ateliers de sensibilisation aux réalités autochtones à ses employés pour favoriser le maintien de milieux de travail inclusifs; • Offrir des bourses aux étudiants autochtones pour encourager la poursuite des études; • Offrir des emplois d'été aux étudiants autochtones; • Instaurer des mesures d'accommodement et de soutien pour la conciliation travail/études/vie familiale des employés ou étudiants autochtones.

ENGAGEMENT – PARTENARIAT – RÉCONCILIATION

Un mouvement vers une plus grande inclusion des Peuples autochtones dans l'économie du Québec

3.1 L'ENTREPRENEURIAT

SITUATION ACTUELLE	Nos entreprises sont nombreuses et diversifiées, mais méconnues. Celles-ci sont actives principalement dans nos communautés et leurs services sont surtout utilisés par nos membres. Plusieurs facteurs nuisent au développement de nos entreprises, notamment l'accès au financement difficile. Les taux d'intérêt sont plus élevés et certains actifs sont plus difficiles à financer dans les communautés.
VISION D'AVENIR	Nos entreprises et l'apport économique en général des Peuples autochtones à l'économie du Québec sont connus et reconnus. Nos entreprises peuvent bénéficier des mêmes avantages que celles du Québec (technologies, accès au financement, etc.), leur permettant de croître et de se développer. Les entrepreneurs et entreprises autochtones évoluent dans des conditions qui leur permettent de prospérer. Les grandes entreprises et les gouvernements ont des politiques d'approvisionnement tenant compte des spécificités de nos entreprises et favorisant le développement de leurs capacités et leur inclusion dans l'économie québécoise.
EXEMPLES D'ENGAGEMENTS	• Créer des bourses ou des concours pour encourager et faire rayonner l'entrepreneuriat autochtone, notamment l'entrepreneuriat jeunesse et féminin; • Mettre en place des mesures permettant de faciliter l'accès au financement et aux produits d'assurances pour les entreprises autochtones; • Mettre en place des mesures incitatives, y compris du financement, des stages et des bourses, afin d'accroître la participation des Autochtones à la formation entrepreneuriale et à la certification; • Créer une table de concertation pour favoriser l'inclusion des entreprises autochtones dans l'économie régionale; • Soutenir la promotion des produits et des services autochtones notamment par l'utilisation de l'identification ID1N spécifique à ceux-ci; • Soutenir le développement des capacités des entrepreneurs autochtones; • Créer des conditions dans lesquelles les entrepreneurs autochtones peuvent prospérer à l'échelle locale et régionale par l'entremise de programmes de mentorat pour soutenir le lancement et la croissance de leur entreprise; • Se doter d'un taux minimal annuel pour l'octroi de contrat à des entreprises autochtones; • Élaborer une stratégie d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, en collaboration avec les acteurs économiques et les nations autochtones; • Offrir des opportunités de réseautage et une visibilité aux entreprises et entrepreneurs autochtones dans le cadre de vos événements locaux ou régionaux; • Développer des outils pour soutenir le reprenariat (la reprise ou le rachat d'entreprises locales par des autochtones);

4.LE TOURISME

SITUATION ACTUELLE	Il existe plus de 250 entreprises touristiques autochtones au Québec, réparties dans 17 des 21 régions touristiques et dans 40 des 55 communautés autochtones. Ces entreprises sont actives dans quatre grands secteurs d'activités, soient les arts et la culture, l'hébergement et la restauration, la nature et l'aventure ainsi que la chasse et la pêche. Toutefois, les entreprises touristiques autochtones ne peuvent malheureusement connaître la même prospérité que d'autres au sein de la province, entre autres en raison des difficultés d'accès au financement ou encore de leur emplacement en région éloignée.
VISION D'AVENIR	Le tourisme autochtone continue de croître et est l'un des secteurs économiques les plus importants au sein de nos communautés. Incontournable, le tourisme autochtone est un vecteur de rapprochement fort et l'une des plus grandes forces de la destination touristique qu'est le Québec. L'accès aux régions et aux communautés est grandement amélioré et les communautés autochtones sont bien visibles dans l'offre touristique du Québec. L'investissement en tourisme autochtone est facilité grâce à de nouveaux programmes dédiés à ce secteur.
EXEMPLES D'ENGAGEMENTS	• Favoriser l'intégration et la représentativité des communautés autochtones dans l'iconographie et les points forts du tourisme local ou régional; • Améliorer la signalisation et les indications vers les attractions touristiques autochtones ou vers les communautés situées à proximité; • Créer des mesures de financement plus accessibles en tourisme autochtone; • Offrir une plus grande visibilité aux attractions touristiques autochtones dans les principales portes d'entrée du tourisme international, Québec et Montréal; • Favoriser la présence des entreprises touristiques autochtones lors d'événements à portée nationale ou internationale; • Instaurer de nouveaux mécanismes de financement de type « garantie de prêt » permettant de pallier la non-saisissabilité des promoteurs sur « réserve »; • Appuyer et promouvoir les entreprises touristiques autochtones officiellement reconnues par l'ID1N. • Mettre en place un partenariat durable avec la communauté autochtone avoisinante pour favoriser les retombées mutuelles gagnantes à l'échelle locale; • Soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures autochtones, de ses artistes contemporains et de ses artisans; • Appuyer l'organisation et la tenue d'événements culturels et artistiques autochtones; • Collaborer à la création et à la diffusion d'expositions sur l'histoire autochtone; • Intégrer des éléments d'histoire et de culture autochtone à la formation des guides touristiques; • Collaborer avec des entreprises touristiques autochtones pour offrir des circuits touristiques locaux ou régionaux;

ENGAGEMENT – PARTENARIAT – RÉCONCILIATION

Un mouvement vers une plus grande inclusion des Peuples autochtones dans l'économie du Québec

5.LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SITUATION ACTUELLE	Depuis longtemps, les peuples autochtones sont placés en marge du développement économique et social au Québec, ce qui nous empêche d'exercer, notamment, notre droit au développement conformément à nos propres besoins. Le contexte socioéconomique dans lequel nous évoluons présentement ne permet pas d'éliminer l'énorme fossé qui sépare nos conditions de vie de celles des Québécois. Bien que notre population soit nombreuse dans certaines régions du Québec, notre participation aux réflexions entourant le développement de celles-ci est rare ou carrément inexistante, et la relation d'affaires entre autochtones et allochtones diffère d'une région à l'autre. Les enjeux reliés à l'occupation et à l'exploitation des ressources du territoire sont un obstacle à une juste participation des Peuples autochtones au développement territorial et aux grands projets qui en découlent.
VISION D'AVENIR	Les Peuples autochtones sont reconnus comme des participants actifs à l'économie du Québec et non comme des minorités dont il faut tenir compte. Nous bénéficions d'un accès équitable aux projets et opportunités dans des secteurs menant à des avantages économiques et sociaux importants et à long terme. L'environnement est propice aux investissements et à une juste participation des Peuples autochtones au développement territorial et aux grands projets qui en découlent. Les entreprises autochtones font partie intégrante de l'environnement d'affaires régional. Les grandes entreprises et les gouvernements ont des politiques d'approvisionnement favorisant le développement de nos entreprises et leur inclusion dans l'économie québécoise. La main-d'œuvre autochtone est reconnue comme l'une des solutions à la pénurie de main-d'œuvre au Québec et les autochtones sont intégrés dans les stratégies de réponse au manque de travailleurs.
EXEMPLES D'ENGAGEMENTS	• Ajouter une ou des entreprises autochtones à la liste de vos fournisseurs et/ou créer des ententes de partenariats à long terme avec celles-ci; • Ajouter dans les pratiques d'approvisionnement une clause encourageant l'achat auprès des entreprises autochtones; • S'engager à créer une table de concertation locale en développement économique en collaboration avec les communautés autochtones avoisinantes; • Rendre votre marché plus accessible aux entreprises des Premières Nations, Inuites et Métisses et augmenteront les possibilités offertes aux entreprises appartenant à des Autochtones; • Favoriser l'accessibilité aux régions éloignées en améliorant la qualité et la diversité du réseau routier et aérien; • Conclure des ententes visant à résoudre les enjeux d'occupation du territoire et d'exploitation des ressources; • Identifier un élu au sein de votre conseil ou un représentant de votre administration et lui attribuer la responsabilité des relations avec les Peuples autochtones; • S'engager à échanger et communiquer sur une base régulière avec les élus des communautés des Peuples autochtones situées à proximité de votre municipalité ou de votre entreprise; • Augmenter la participation et la représentativité des autochtones au sein des instances consultatives et décisionnelles; • Intégrer les connaissances traditionnelles autochtones dans l'élaboration des stratégies de mise en valeur et de protection du territoire et des espaces naturels;

ENGAGEMENT – PARTENARIAT – RÉCONCILIATION

Un mouvement vers une plus grande inclusion des Peuples autochtones dans l'économie du Québec

6.LA RÉCONCILIATION

SITUATION ACTUELLE	La Loi sur les Indiens de 1876 ainsi que le système des pensionnats qui avait pour but de séparer les enfants autochtones de leur famille et de les couper de leur culture pour les assimiler à la culture dominante, sont deux des éléments majeurs de l'histoire coloniale ayant contribué à dissoudre l'identité autochtone de l'espace public, du paysage social et même de la mémoire historique. De nombreux effets se font encore sentir aujourd'hui, et se manifestent notamment par les multiples fossés qui séparent les Autochtones du reste de la population. Au cours des dernières années, différentes commissions d'enquête et autres événements de nature publique ou politique ont exposé la nécessité d'un réel changement et d'amorcer une véritable réconciliation avec les Peuples autochtones.
VISION D'AVENIR	Des liens solides, durables et fondés sur le respect, le partenariat et la reconnaissance des droits, sont créés avec les Peuples autochtones afin de faire progresser leur autodétermination et leur prospérité. Notre patrimoine culturel est respecté, protégé et valorisé en raison de son intégration à l'économie québécoise. Les peuples autochtones peuvent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives. Les progrès réalisés contribuent à réduire et combler les écarts sociaux, économiques et sanitaires auxquels nous faisons face. Les entreprises et les municipalités québécoises ont adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et appliquent les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources. Les villes et les entreprises coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones avant d'adopter et d'appliquer des mesures susceptibles de les concerner afin d'obtenir leur consentement libre et éclairé. Les peuples autochtones sont présents et adéquatement représentés dans l'espace public et médiatique. Ils bénéficient d'une couverture médiatique objective, équilibrée et dépourvue de préjugés.
EXEMPLES D'INITIATIVES	Reconnaissance et mise en valeur • Adopter la Déclaration des Nations Unies pour les droits des Peuples autochtones; • Appuyer l'intégration des langues autochtones dans différents domaines, activités et projets publics; • Réviser les structures, les procédures et les services municipaux orientés vers la population autochtone urbaine en vue de l'amorce d'une véritable réconciliation. • Élaborer des processus collaboratifs en respectant le droit des peuples à l'autodétermination garanti par les articles 3 à 5 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; • Mettre en valeur l'histoire, les cultures et les langues autochtones dans vos activités, vos événements, vos établissements ou dans la toponymie; • Participer ou souligner les fêtes ou journées, semaines ou mois thématiques reliés aux Peuples autochtones; • Permettre aux employés de bénéficier d'un congé payé pour souligner les journées du 21 juin et du 30 septembre; • Appuyer la création de lieux de rassemblement culturellement adaptés et conçus en collaboration avec les peuples autochtones; • Reconnaître l'histoire, la présence historique et le territoire non cédé des nations et communautés autochtones dans vos interventions publiques; • Inclure la représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein des lieux et monuments historiques

ENGAGEMENT – PARTENARIAT – RÉCONCILIATION

Un mouvement vers une plus grande inclusion des Peuples autochtones dans l'économie du Québec

- Bonifier votre collection d'œuvres d'art autochtones dans ses établissements

Lutte au racisme et à la discrimination

- Donner aux employés et aux dirigeants une formation sur l'histoire et les réalités des peuples autochtones, y compris en ce qui touche les pensionnats et les droits autochtones;
- Combattre les préjugés et éliminer la discrimination pour promouvoir la tolérance, la compréhension et de bonnes relations entre les peuples autochtones et votre entreprise ou votre municipalité;

Consultation et collaboration

- Créer des sièges désignés aux autochtones sur les tables et comités municipaux
- Tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique;

LES 5 CRITÈRES DE QUALITÉ D'UN ENGAGEMENT

Vous avez une idée inspirante que vous souhaitez transformer en engagement dans le cadre du mouvement du GCÉPAQ, mais vous vous demandez comment le formuler adéquatement? En partant du principe que toutes les idées sont bonnes et que la volonté de s'engager dans le mouvement constitue déjà une avancée notable, votre engagement gagne à être adéquatement réfléchi pour que sa réalisation soit un succès sur tous les plans.

Dans tout projet ou démarche, les objectifs visés permettent de déterminer les actions à mettre en œuvre pour le mener à terme avec succès. Bien connue, la méthode SMART utilisée en gestion de projets définit des critères qui permettent d'établir des objectifs à atteindre idéaux, clairs et efficaces.

Inspirés de cette méthode, voici les cinq critères de qualité à considérer pour vous aider à formuler un engagement optimal. Il est à noter que ceux-ci ne sont pas nécessairement présentés en ordre d'importance. Chacun a une valeur égale dans l'élévation de la qualité d'un engagement.

Concret

- L'engagement est clair, spécifique et précise sans ambiguïté ce qui sera accompli.

Profitable

- L'engagement prévoit des retombées positives dont pourront bénéficier les Peuples autochtones.

Aligné

- L'engagement est pertinent et en cohérence avec la Vision d'avenir des Peuples autochtones.

Collaboratif

- L'engagement fait appel à la contribution des Peuples autochtones pour être réalisé.

Rassembleur

- L'engagement contribue au rapprochement et à la réconciliation avec les Peuples autochtones.

Dans un monde idéal, chaque engagement détiendrait ces 5 critères, mais comme la réalité ne le permet pas toujours, nous vous encourageons à considérer le plus de critères possible. Un engagement fondé sur un, deux ou trois de ces critères, c'est déjà un gage de qualité.